

Décision

Générale

colonial

Décision n° 194 du 13 février 1950 :

n° 194

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

M. Besmard (Onésime) est engagé, en qualité de, comptable auxiliaire, a compter du 1er janvier 1950, au salaire global journalier de mille francs (1.000 francs). Il ne pourra, en dehors de ce salaire, que prétendre éventuellement aux indemnités réglementaires pour charges de famille. L'intéressé est mis fi la disposition du directeur des travaux public